

RÉUNION DU GROUPE DE LIAISON DU CSFM

À la demande du cabinet du ministre de la Défense le groupe de liaison du CSFM s'est réuni le 22 septembre 2014, vous en trouverez ci-après le compte rendu intégral.



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Groupe de liaison

Groupe de liaison du Conseil supérieur de la fonction militaire (GL-CSFM)

Compte rendu de réunion du 22 septembre 2014

Le groupe de liaison du CSFM a tenu une réunion de travail le 22 septembre 2014 de 10H00 à 13H00 en présence de madame Anne Sophie AVÉ, conseiller social du ministre de la défense, et de monsieur le contrôleur général des armées Jacques FEYTIS, directeur des ressources humaines du ministère de la défense.

Les objectifs de cette réunion étaient d'établir une première prise de contact avec les nouveaux membres du GL et d'effectuer un tour d'horizon des sujets intéressant le GL.

Après une présentation de l'ensemble des membres, les sujets abordés par le groupe de liaison ont été les suivants :

1) L'annonce des restructurations

Les membres du GL ont regretté que les annonces de restructurations tardent à venir. Les personnels susceptibles d'être impactés à l'horizon 2015 s'inquiètent, interprètent ce retard comme un manque de reconnaissance, et se sentent désemparés, du fait des conséquences négatives sur leur situation personnelle et professionnelle.

Ils ont souligné d'autre part que les efforts consacrés aux restructurations monopolisent toute la chaîne hiérarchique, alors qu'il faut dans le même temps réduire les effectifs et assurer des engagements opérationnels croissants. Le moral et l'adhésion à l'institution s'en ressentent.

Le milieu hospitalier n'est lui-même pas en reste en termes de restructurations à venir. A ce sujet, pour ce qui est de l'emploi des professionnels de la santé militaires au sein d'établissements publics ou privés, le GL demande une attention particulière sur les problématiques d'intégration futures.

En réponse, le conseiller social a précisé que les restructurations ne sont que la conséquence des mesures de déflation annoncées dans la LPM, à charge pour chaque chef d'état-major et directeur de service de conduire les analyses fonctionnelles et de proposer les réorganisations dans le cadre de leurs projets d'armées ou services. Ces analyses prennent plus de temps que la simple réduction arithmétique, c'est la raison pour laquelle les annonces n'interviennent qu'après finalisation puis validation par le ministre de ce travail minutieux. Le ministre a pleinement conscience des difficultés réelles du personnel, et l'objectif est d'annoncer au plus vite les restructurations pour l'année 2015.

Par ailleurs, les problématiques liées au milieu hospitalier dans cette phase sensible de restructuration et d'engagement opérationnel sont bien prises en compte dans le cadre de l'accompagnement du changement dans la conduite du projet de service du SSA.

2) La fiabilité des enquêtes de satisfaction

Les membres du GL se sont étonnés que les résultats de diverses enquêtes apparaissent comme édulcorés et ne semblent pas correspondre au ressenti des administrés. Par ailleurs, il semble nécessaire de mettre en œuvre différents types de sondage pour permettre de toucher un maximum de personnel et avoir ainsi un retour d'information le plus complet possible, car les ressentis sont différents en fonction des armées, des unités et des métiers. Ce diagnostic effectué en toute transparence par le ministère permettrait ainsi au ministre d'avoir une vue plus réelle des problématiques vécues sur le terrain par thème et métier.

Le respect de l'anonymat constitue par ailleurs un motif d'interrogation, qui contribue à limiter fortement le nombre de réponses reçues.

En réponse, le DRH-MD a souligné que ses crédits lui permettent d'effectuer quatre enquêtes anonymes par an sur support papier, et que les AFR sondent également leurs personnels de manière régulière. En tout état de cause, les réponses se font de manière anonyme, et personne ne recherche évidemment quel est l'auteur des réponses reçues.

3) La mise en place du NES C

A la question sur l'échéance de la mise en place du NES C et sur son extension aux sergents et aspirants, le conseiller social a confirmé tout d'abord que les mesures seront bien appliquées aux militaires du rang, et que ces deux autres catégories seront bien prises en compte.

L'étalement se fera de 2015 à 2017 avec les mêmes bornes indiciaires que la catégorie C du secteur civil.

Pour les militaires du rang, elle a sollicité en interministériel la rétroactivité à février 2014, ce qui n'est pas sans poser des difficultés en droit. En tout état de cause, la réévaluation des grilles indiciaires des militaires du rang (et premiers grades de sous-officiers) a été actée dans ses principes et devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

4) La mise en place du NES B

Le GL s'inquiète par ailleurs des conditions de mise en place du NES B, et a appelé l'attention du cabinet sur la situation de certains majors qui, du fait de leur départ en retraite en cours d'année, ne pourront pas bénéficier de ces nouvelles mesures indiciaires.

Le DRH-MD a précisé que le programme annoncé serait respecté. L'armée de l'air en sera la première bénéficiaire au premier septembre, les autres AFR en fin d'année avec effet rétroactif à cette date.

Pour les personnels partant en retraite, le calcul de leur pension se fait en fonction de l'indice détenu depuis plus de six mois lors de ce départ.

5) La carte SNCF

Le GL a fait part de diverses inquiétudes concernant une remise en cause éventuelle de la carte de circulation SNCF.

En réponse, le DRH-MD a précisé que les conditions restaient inchangées et qu'il n'y avait pas d'inquiétude à avoir. Le seul changement notable consiste en la mise en place de la nouvelle carte de circulation électronique qui a pour but d'éviter certaines fraudes.

6) Les articles L 4139.2 et L 4139.3

Les membres du GL ont posé la question d'éventuelles évolutions de ces deux articles.

Le DRHMD a répondu qu'ils ne seraient pas fusionnés. En revanche, l'article 4139.2 sera revu, et la campagne de recrutement se fera dorénavant tout au long de l'année. Chaque ministère pourra ainsi proposer des postes vacants à tout moment et les postes pourront être honorés dans la foulée.

Cette avancée est significative tant pour les militaires que pour les ministères employeurs.

Il a tenu également à souligner néanmoins que le contexte de déflation généralisé dans la fonction publique ne permet pas aujourd'hui d'obtenir autant de postes que souhaité.

7) Décision à venir de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) sur la question de la légalité de l'existence de groupements professionnels pour les militaires

Sur cette question importante, le GL a souligné que, quelle que soit la décision prise par la CEDH, il souhaitait que le CSFM soit associé aux travaux de réflexion. Il a souligné le danger que représentent à ses yeux les syndicats existants.

En réponse, le conseiller social a précisé que le cabinet était dans l'attente de la décision de la Cour, et que le mémoire en défense rédigé par le ministère soulignait la spécificité et l'originalité du système actuel de concertation, qui avait régulièrement évolué depuis sa création en 1969, et répondait bien aux attentes de la communauté militaire.

Les services et le cabinet du ministère de la défense prendront le temps d'expertiser les motifs et décisions de la Cour et tiendront le CSFM informé.

8) Problème de recrutement

Le GL s'est inquiété des problèmes de recrutement rencontrés aujourd'hui, qui ne permettent plus d'en garantir la qualité.

Le DRH-MD a souligné que le volume de candidats était satisfaisant pour les officiers et sous-officiers, mais qu'il existait bien une problématique concernant les militaires du rang et les quartiers-maîtres dont le taux de recrutement était quasiment de un pour un. Pour autant, la motivation et la volonté d'engagement des candidats priment sur les considérations strictement mathématiques.

9) Mesures d'incitation au départ

Le GL a souhaité avoir un point sur l'efficacité des mesures d'incitation au départ, et en particulier sur la promotion fonctionnelle ?

En réponse, le DRH-MD a souligné que le pécule connaissait un grand succès pour les sous-officiers, moyen pour les officiers supérieurs. La PAGES a moins de succès qu'espéré, et il existe de plus une question d'interprétation dans certains cas par le service des retraites de l'Etat, que le ministère s'emploie à éclaircir. Pour 2014 les objectifs seront atteints pour tous les grades. Pour 2015 par contre, il faudra essayer d'adapter le système mis en place au volume de déflation attendu. Pour la promotion fonctionnelle, elle sera mise en œuvre sur 2015, avec un regard pragmatique sur les emplois qui pourront en bénéficier.

10) Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)

Le GL a enfin fait part de son inquiétude du fait du non versement par le calculateur LOUVOIS de la GIPA, prévue et annoncée pour septembre lors des questions posées lors de la dernière session. Le DRH-MD a répondu qu'il allait s'enquérir de la date de mise en œuvre.

11) Accès des administrés à leur dossier médical

Le GL demande que, conformément à la loi KOUCHNER de 2002, les militaires puissent accéder sans difficulté à leur dossier médical. Il lui semble nécessaire qu'un rappel soit fait par la direction centrale du service de santé des armées à ses différents services à cet effet.

12) Divers

Le GL est revenu sur l'avis défavorable rendu à la dernière session sur le projet de CEP dont le Conseil a jugé qu'il ne répondait pas en l'état aux attentes de la communauté militaire. Le GL a souhaité avoir confirmation que le texte serait définitivement retiré, ainsi que l'avait déjà dit le ministre lors de la plénière.

En réponse, le conseiller social a précisé qu'il lui était impossible de présenter le texte en interministériel avec un avis défavorable du Conseil s'agissant d'une avancée pour la condition du personnel, et qu'elle avait clairement exposé cet enjeu devant le GL de mai 2014, enjeu rappelé ensuite en session par le DRH-MD.

Par ailleurs, le ministre avait évoqué ce projet lors de la 90^e session, et la DRH était dans son rôle de rechercher avec le Conseil, au cours de la 91^e session, un texte correspondant au mieux aux attentes de la communauté militaire, car tel est le rôle de la concertation.

C'est pour cela qu'une seconde version du texte avait été présentée, mettant en place une option qui permettait à chacun de choisir d'adhérer ou non au CEP.

Il n'y a donc pas lieu effectivement de représenter un texte qui, offrant à la communauté militaire tout un ensemble de possibilités, a reçu un avis défavorable à deux reprises.

Adjudant (Air) David POUPON
Secrétaire du groupe de liaison du CSFM

